

## **Assistant-e socio-éducatif/-ve : recommandation Actes médico-techniques<sup>1</sup>**

Les actes médico-techniques suivants sont enseignés dans la formation d'assistant-e socio-éducatif/-ve, orientation « personnes âgées » et orientation « personnes en situation de handicap » sur les trois lieux de formation (CI, école professionnelle et entreprises).<sup>2</sup>

### **Médicaments et thérapies**

- Application de gouttes, gels, pommades nasales
- Application de médicaments vaginaux, de suppositoires
- Application de pommades, gels, crèmes, lotions cutanées (prévention et thérapie)
- Instillation de gouttes auriculaires
- Instillation de gouttes, gels, pommades oculaires
- Pose et retrait des patches transdermiques (y compris stupéfiants)
- Médicaments per os : préparer, contrôler, distribuer et administrer (y compris stupéfiants)
- Administrer des médicaments par sonde naso-gastrique
- Administrer des médicaments par une gastrostomie percutanée endoscopique (sonde PEG)
- Injections sous-cutanées (y compris stupéfiants et neuroleptiques dépôt)
- Injections sous-cutanées d'insuline
- Injections sous-cutanées de médicaments
- Thérapie par le chaud/par le froid
- Poser/enlever des bandages/compresses
- Poser/enlever des cataplasmes/enveloppements

### **Pansements**

- Pansements pour les plaies d'une guérison primaire et secondaire selon les directives
- Traitement de plaies ouvertes, chroniques selon les directives
- Petits et grands pansements en cas de plaies aiguës
- Petits et grands pansements en cas de plaies chroniques

### **Système respiratoire**

- Préparation et administration d'aérosols sans adjonction de médicaments
- Administration d'oxygène par sonde nasale ou masque respiratoire et surveillance
- Aspiration de la cavité buccale, nasale, pharyngienne

---

<sup>1</sup> Dans le plan de formation ASE du 21 août 2020, le terme « actes médico-techniques » est utilisé. « Aptitudes médico-techniques » ou « compétences médico-techniques » sont des désignations équivalentes.

<sup>2</sup> Voir également la fiche d'information d'ARTISET (2022) intitulée « Actes médico-techniques - Les formations du degré secondaire II qualifiantes pour l'accomplissement d'actes médico-techniques » (Éditeur: ARTISET. En ligne: artiset.ch).

**Signes vitaux, taille et poids**

- Prise du pouls
- Prise de la pression artérielle
- Prise de la température (dans l'oreille, axillaire, inguinale, rectale)
- Mesure de la taille et prise du poids

**Système rénal**

- Soins et surveillance de cathéter vésical
- Vider et changer l'uriflac
- Poser et enlever un cathéter posé comme un préservatif
- Soins et surveillance d'une dérivation sus-pubienne
- Pansements en cas d'élimination sus-pubienne
- Changement de poche et de plaque de stomie urinaire

**Système digestif**

- Administration d'alimentation par sonde gastrique (sonde naso-gastrique)
- Soins du nez en présence d'une sonde gastrique (sonde naso-gastrique), contrôle de la position adéquate
- Fixation et pansement d'une gastrostomie percutanée endoscopique (sonde PEG)
- Administration d'alimentation par sonde PEG
- Stomathérapie : changement de poche et de plaque de stomie digestive (seulement pour cas chronique)
- Effectuer un lavement intestinal
- Administrer un clystère (Practoclyss/Microclyss)
- Poser/enlever un cathéter intestinal
- Établir un bilan hydrique
- Mesurer l'absorption
- Mesurer l'élimination

**Prélèvements**

- Ponction capillaire (au bout des doigts)
- Prélèvement d'urine et de selles pour analyse
- Analyse d'urine par stick
- Prélèvement d'expectorations
- Mesure de la glycémie

Olten, décembre 2022